

Le montant de la pension

Quel est le montant de la réversion d'une pension militaire d'invalidité ?

Le montant de la pension de réversion allouée au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre n'est pas proportionnel à celui de la pension de l'invalidé, mais forfaitaire.

Plusieurs situations se présentent :

- votre conjoint était militaire et il était titulaire d'une pension d'un taux de 85 % ou plus, ou est décédé en service ou des suites de ses infirmités pensionnées : vous avez droit à une pension au taux normal, qui équivaut à l'indice 500 pour le grade de soldat, il était titulaire d'une pension d'un taux de 60 % à 80 % inclus et n'est pas décédé des suites de ses infirmités pensionnées : vous avez droit à une pension au taux de réversion, qui correspond à l'indice 333 pour le grade de soldat,
- votre conjoint était une victime civile et il était titulaire d'une pension d'un taux de 85 % ou plus, ou est décédé des suites d'un fait de guerre ou d'un acte de terrorisme, ou des suites de ses infirmités pensionnées : vous avez droit à une pension au taux normal, qui équivaut à l'indice 500 pour le grade de soldat.

C'est important

Le montant de votre pension ne peut être supérieur à celui de la pension de votre conjoint lorsque le décès ne résulte pas d'une infirmité pensionnée.

Par ailleurs, si vous êtes âgé de plus de 50 ans et si vos revenus ne dépassent pas un montant fixé annuellement, votre pension peut être élevée à l'indice 667 pour le grade de soldat. Aucune condition d'âge n'est exigée si vous êtes infirme ou atteint d'une maladie incurable ou entraînant une incapacité permanente de travail.

Si vous ne remplissez pas les conditions précédentes, votre pension peut être majorée afin de la porter à l'indice 500 au grade de soldat à condition d'avoir au moins 40 ans.

Enfin, à ces indices de pension, s'ajoute, dans tous les cas, une majoration uniforme de 15 points d'indice.

Les pensions servies en vertu des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ne sont pas imposables, conformément aux dispositions de l'article 81-4° a du code général des impôts.

Pour plus d'informations

- [Les conditions d'attribution d'une pension militaire d'invalidité](#)
- [Le paiement de ma pension](#)

Point d'indice PMI

Evolution de la valeur du point d'indice des pensions du Code des pensions militaires d'invalidité
et des victimes de guerre

01/01/2024	15,90 €
01/01/2023	15,63 €
01/01/2022	15,05 €
01/10/2021	14,72 €
01/01/2021	14,70 €
01/01/2020	14,68 €
01/01/2019	14,57 €
01/10/2017	14,46 €
01/04/2017	14,45 €
01/01/2017	14,42 €
01/07/2016	14,12 €
01/01/2016	14,04 €
01/01/2015	14,00 €
01/04/2014	13,97 €
01/01/2014	13,96 €
01/07/2013	13,94 €
01/10/2012	13,93 €
01/04/2012	13,92 €
01/01/2012	13,91 €
01/07/2011	13,87 €
01/01/2011	13,86 €
01/10/2010	13,85 €
01/07/2010	13,81 €

Evolution de la valeur du point d'indice des pensions du Code des pensions militaires d'invalidité
et des victimes de guerre
de 2009 à 1957

01/10/2009	13,72 €
01/07/2009	13,68 €
01/10/2008	13,55 €
01/07/2008	13,51 €
01/05/2008	13,50 €
01/03/2008	13,45 €
01/07/2007	13,38 €
01/02/2007	13,35 €
01/11/2006	13,24 €
01/07/2006	13,21 €
01/11/2005	13,13 €
01/07/2005	13,03 €
01/02/2005	12,95 €
01/01/2004	12,89 €
01/12/2002	12,83 €

01/03/2002	12,74 €
01/12/2001	12,66 €
01/11/2001	82,95 F
01/05/2001	82,37 F
01/01/2001	81,96 F
01/12/2000	81,92 F
01/01/2000	81,51 F
01/12/1999	81,46 F
01/04/1999	80,62 F
01/01/1999	80,02 F
01/11/1998	79,93 F
01/04/1998	79,53 F
01/10/1997	78,90 F
01/03/1997	78,51 F
01/01/1997	78,12 F
01/01/1996	78,04 F
01/11/1995	77,99 F
01/03/1995	76,91 F
01/01/1995	76,00 F
01/12/1994	75,75 F
01/08/1994	74,92 F
01/01/1994	74,55 F
01/02/1993	73,84 F
01/01/1993	72,59 F
01/10/1992	72,36 F
01/02/1992	71,39 F
01/01/1992	70,49 F
01/11/1991	70,15 F
01/08/1991	69,46 F
01/01/1991	68,77 F
01/12/1990	69,28 F
01/04/1990	68,40 F
01/01/1990	67,59 F
01/09/1989	66,67 F
01/03/1989	65,88 F
01/02/1989	65,23 F
01/10/1988	64,95 F
01/09/1988	64,40 F
01/03/1988	63,77 F
01/12/1987	63,14 F
01/08/1987	61,79 F
01/05/1987	61,49 F
01/03/1987	60,88 F
01/12/1986	60,52 F
01/02/1986	59,73 F
01/11/1985	58,67 F
01/10/1985	57,83 F

01/07/1985	57,31	F
01/02/1985	56,47	F
01/01/1985	55,64	F
01/11/1984	55,13	F
01/04/1984	53,57	F
01/01/1984	53,03	F
01/11/1983	52,09	F
01/07/1983	50,62	F
01/04/1983	49,66	F
01/01/1983	48,71	F
01/12/1982	47,09	F
01/11/1982	46,23	F
01/04/1982	44,48	F
01/01/1982	43,25	F
01/10/1981	41,55	F
01/07/1981	39,55	F
01/04/1981	36,47	F
01/01/1981	35,40	F
01/10/1980	34,48	F
01/07/1980	33,13	F
01/04/1980	32,16	F
01/03/1980	31,62	F
01/01/1980	30,85	F
01/12/1979	30,63	F
01/11/1979	30,22	F
01/09/1979	29,81	F
01/07/1979	28,48	F
01/06/1979	28,07	F
01/03/1979	27,33	F
01/01/1979	26,93	F
01/11/1978	26,88	F
01/10/1978	26,52	F
01/09/1978	26,14	F
01/06/1978	25,02	F
01/02/1978	24,07	F
01/12/1977	23,72	F
01/09/1977	23,17	F
01/06/1977	22,61	F
01/04/1977	22,06	F
01/01/1977	21,84	F
01/10/1976	21,38	F
01/07/1976	20,70	F
01/04/1976	19,76	F
01/01/1976	19,34	F
01/10/1975	18,85	F
01/07/1975	18,15	F
01/04/1975	17,37	F

01/01/1975	16,94	F
01/12/1974	16,43	F
01/11/1974	16,07	F
01/09/1974	15,64	F
01/07/1974	15,35	F
01/06/1974	15,04	F
01/04/1974	14,40	F
01/02/1974	14,09	F
01/01/1974	13,81	F
01/12/1973	13,62	F
01/10/1973	13,41	F
01/08/1973	12,91	F
01/07/1973	12,82	F
01/06/1973	12,76	F
01/01/1973	12,57	F
01/10/1972	12,17	F
01/09/1972	11,70	F
01/06/1972	11,59	F
01/02/1972	11,40	F
01/01/1972	11,23	F
01/11/1971	11,18	F
01/10/1971	11,06	F
01/06/1971	10,67	F
01/01/1971	10,51	F
01/10/1970	10,31	F
01/04/1970	9,80	F
01/01/1970	9,43	F
01/10/1969	9,33	F
01/04/1969	9,07	F
01/10/1968	8,89	F
01/06/1968	8,55	F
01/02/1968	7,48	F
01/09/1967	7,32	F
01/03/1967	7,16	F
01/10/1966	7,02	F
01/04/1966	6,89	F
01/10/1965	6,75	F
01/04/1965	6,62	F
01/10/1964	6,49	F
01/04/1964	6,37	F
01/01/1964	6,24	F
01/10/1963	6,13	F
01/04/1963	6,01	F
01/01/1963	5,78	F
01/12/1962	5,53	F
01/10/1962	5,36	F
01/07/1962	5,31	F

01/01/1962	5,24 F
01/11/1961	5,04 F
01/07/1961	4,80 F
01/03/1961	4,66 F
01/10/1960	4,57 F
01/08/1960	4,48 F
01/01/1960	4,44 F
01/02/1959	4,35 F
01/11/1958	4,18 F
01/08/1958	4,09 F
01/05/1958	3,99 F
01/01/1958	3,90 F
01/11/1957	3,62 F
01/05/1957	3,42 F
01/01/1957	3,23 F